

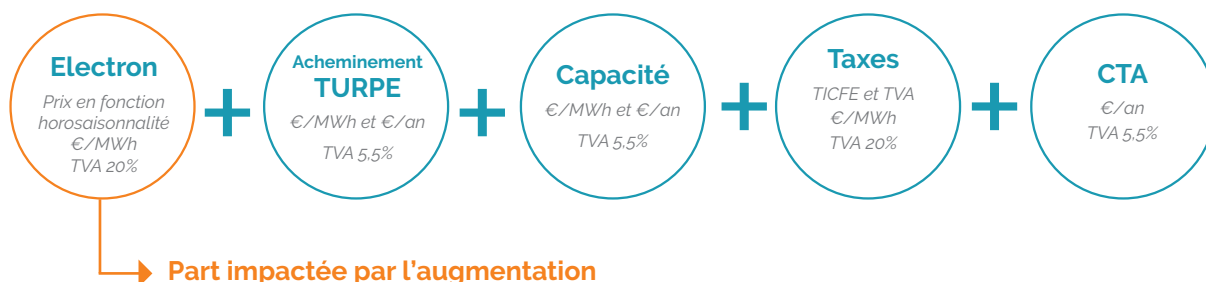


L'ÉLECTRICITÉ REPRÉSENTE AUJOURD'HUI **44% DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FRANÇAISE.**

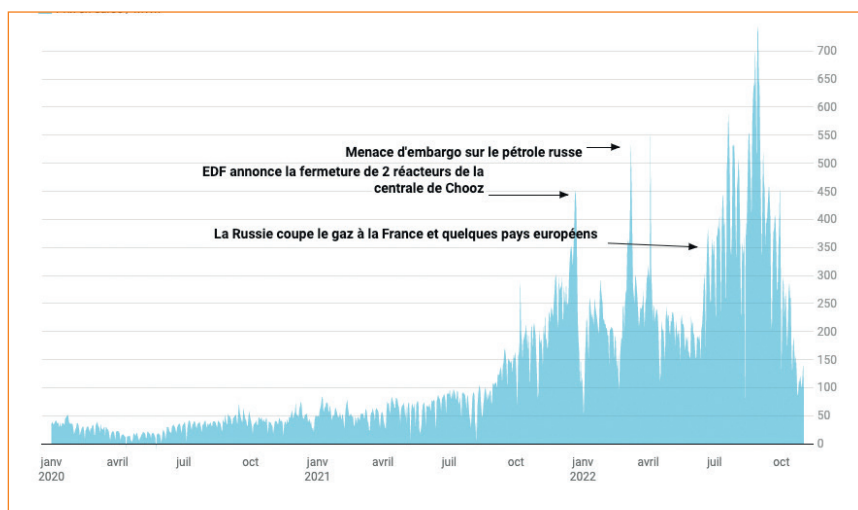
L'augmentation du prix de l'électricité s'explique par plusieurs facteurs majeurs :

- L'augmentation du gaz et du pétrole a un impact direct sur le coût
- La reprise économique mondiale post-covid courant 2021 impliquant une forte demande
- Des arrêts prévus sur les centrales nucléaires françaises pour maintenance réduisant la production
- Etc.

### 1. DE QUOI EST COMPOSÉE VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ :



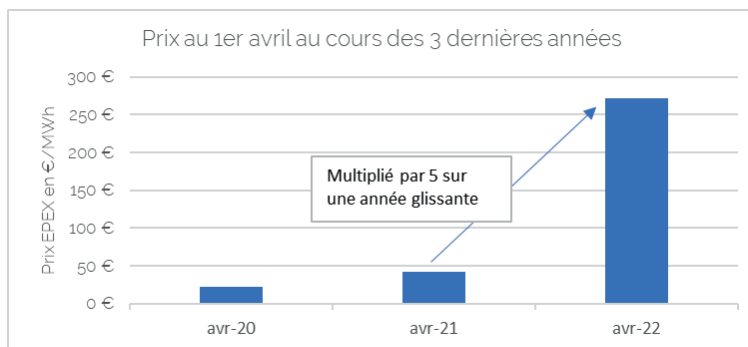
Pour mieux comprendre l'impact réel de la crise actuelle, le graphique ci-dessous présente l'évolution des prix marché de gros de l'électricité en France depuis janvier 2020.



## 2. ÊTES-VOUS CONCERNÉS PAR CES ÉVOLUTIONS TARIFAIRES ?

	CONTRAT À PRIX FIXE	CONTRAT AVEC PART ARENH
<b>Durée</b>	12 à 36 mois	12 à 36 mois
<b>Description</b>	Assurance d'un prix fixe et une maîtrise sur la durée du contrat. Prix qui est basé sur l'achat de volume sur le marché de gros au moment de la contractualisation client/fournisseur.	Ce type de contrat permet de sécuriser en partie le coût de l'électron en intégrant une part ARENH, prix réglementé défini par l'Etat à 42€/MWh. En 2022, le prix de l'ARENH est révisé à 46.2€/MWh.  Dans ce type de contrat, le coût de l'électron est décomposé en 3 parties : - Part ARENH à 42€/MWh - Part marché de gros (suivant prix marché) - Part capacité
<b>Avantage</b>	Prix intéressant et relativement bas quand le marché de gros de l'électricité est très élevé. Cependant attention au risque d'écrêtement qui peut faire augmenter votre prix	Prix intéressant et relativement bas quand le marché de gros de l'électricité est très élevé. Cependant attention au risque d'écrêtement qui peut faire augmenter votre prix.
<b>Impact de la crise actuelle</b>	Aucun impact sur vos factures actuelles et ce jusqu'à la fin du contrat de fourniture. A l'échéance de votre contrat, les nouvelles offres à prix fixe des fournisseurs seront basées sur les prix du marché de gros avec donc un risque d'augmentation majeure du prix. Très sollicité lorsque les prix de marché étaient bas, ce type de contrat est aujourd'hui délaissé au profit des contrats avec part ARENH.	La part ARENH vous protège en partie de l'impact de ces augmentations, néanmoins votre facture augmente en raison de la part relative au marché de gros. Actuellement, ce type de contrat reste à privilégier compte tenu du prix élevé du marché de gros et donc des contrats à prix fixe.

• **Évolution du prix** au cours des 3 dernières années :



**POUR AGIR DÈS MAINTENANT** SUR LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS :

RENDEZ-VOUS SUR : [HERVETHERMIQUE.COM](http://HERVETHERMIQUE.COM)

Si vous avez besoin de conseils et expertises sur vos contrats de fourniture ou sur l'optimisation de vos installations, nous pouvons vous accompagner. Contactez votre interlocuteur habituel ou [perf.energie@herve-thermique.com](mailto:perf.energie@herve-thermique.com).